

République Française  
Département  
Nièvre

Extrait du registre  
des délibérations de la Commune de Donzy  
séance du 03/10/2018

L'an 2018 et le 10 octobre à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil Municipal sous la présidence de JACOB Jean-Paul Maire.

Étaient présents : M. JACOB Jean-Paul, Maire, Mmes : FRÉMION Geneviève, HENRI Aurélie, LURIER Marie-France, NARCY Nicole, ROY Christine, TASSERIE Monique, THILL Marie-Hélène, TURPIN Christine, MM : BAILLAIS Serge, BARJOT Jean-Maurice, BELAUD Dominique, BLANCHARD Roger, KLEINPETER Jean-Pierre, MATHIEU Benoit, PHILLY Alain, RICARD Patrice.

Nombre de membres

Afférents au Conseil municipal : 19

Présents : 17

Votants : 17

réf : 2018-031 : Révision des taux fiscaux

Lors de la délibération du Conseil Municipal en date du 10 avril 2018, il a été voté une augmentation du taux de 2% sur les taxes foncières (bâti, non bâti) et la taxe d'habitation.

Sur le document CERFA qui a été établi suite à ce Conseil Municipal, les taux anciens ont été multipliés par un coefficient de 1,2 au lieu de 1,02.

Le contrôle de légalité a été opéré le 3 mai 2018 sans aucune observation.

Les rôles qui viennent d'être émis concernant la taxe foncière font apparaître suite à cette erreur une majoration de plus de 20% des taux.

Compte tenu de l'impact financier qui s'en suit pour les administrés et dans la mesure où ce n'est pas l'application de la décision du Conseil Municipal, Monsieur le Maire demande l'annulation des rôles et l'édition de nouveaux rôles faisant apparaître les taux majorés de 2% soit :

	Taux 2017	Taux 2018
Taxe d'habitation	9,96	10,16
Taxe foncière (bâti)	9,08	9,26
Taxe foncière (non bâti)	49,62	50,61

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver cette révision des taux fiscaux.

Les membres du Conseil Municipal approuvent la révision proposée.

Fin de séance : 20 h 00